



Bienvenue au webinaire de la CCSN sur le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington — Le point sur l'examen de la demande de permis

Le 22 juin 2023 (FR)



Canada



Objectif du webinaire d'aujourd'hui

Discuter de la demande de permis de construction d'OPG et faire le point sur l'examen réglementaire et le processus d'audience.

Aperçu de la présentation

- Vue d'ensemble de la CCSN
- Vue d'ensemble du projet et de la demande de permis du PNCND
- Processus d'audience et d'autorisation pour le PNCND
- Audiences publiques sur le PNCND
- Domaine d'intérêt du permis de construction Gestion des déchets
- Activités à venir

Vue d'ensemble de la CCSN





Commission canadienne de sûreté nucléaire



RÉGLEMENTER

l'utilisation de l'énergie et des matières nucléaires afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité et de protéger l'environnement

NOTRE MANDAT



RESPECTER

les engagements internationaux du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire



INFORMER

objectivement le public sur les plans scientifique ou technique et réglementaire

75 ans d'expérience de la réglementation



Commission canadienne de sûreté nucléaire

Tribunal de la Commission





M. Timothy Berube



M. Randall Kahgee



M. Marcel Lacroix



M^{me} Victoria Remenda

DES DÉCISIONS TRANSPARENTES ET FONDÉES SUR LA SCIENCE

Tribunal administratif quasi judiciaire

Agent de la Couronne (obligation de consulter)

Reddition de compte au Parlement par l'entremise du ministre des Ressources naturelles

Commissaires indépendants nommés à temps partiel

Audiences de la Commission publiques et diffusées sur le Web

Présentations du personnel au public

Décisions pouvant être examinées par la Cour fédérale



Responsabilités du personnel de la CCSN

- Mettre en œuvre les décisions de la Commission
- Élaborer des exigences réglementaires, des recommandations et de l'orientation pour la Commission
- Vérifier et assurer la conformité des titulaires de permis
- Mobiliser le public et les Nations et communautés autochtones





Responsabilités de l'organisme de réglementation et du titulaire de permis

Organisme de réglementation (CCSN)

- La CCSN établit les exigences en matière de sûreté, informe les titulaires de permis et vérifie la conformité.
- Elle assure au Parlement et à la population canadienne que les titulaires de permis s'acquittent correctement de leurs responsabilités.
- Elle rend des décisions indépendantes et objectives, qui tiennent compte du risque.

Titulaire de permis

- Garantir la sûreté
- Il gère les activités réglementées d'une manière qui préserve la santé, la sûreté et la sécurité et qui protège l'environnement, tout en respectant les engagements internationaux du Canada.

Vue d'ensemble du PNCND et de la demande de permis





Aperçu du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington

- La construction et l'exploitation d'au plus quatre nouveaux réacteurs nucléaires sur le site existant de Darlington (jusqu'à 4800 mégawatts électriques).
- Une évaluation environnementale a été effectuée en 2009.
- OPG a choisi la technologie du réacteur BWRX-300 de GE-Hitachi et doit maintenant démontrer que cette technologie cadre dans les limites de l'évaluation environnementale de 2009.
- OPG a soumis une demande de permis de construction pour un petit réacteur modulaire (PRM) d'une puissance allant jusqu'à 300 mégawatts électriques.







Demande de permis pour le PNCND

Deux examens techniques sont effectués en parallèle :

Documents soumis par OPG	État	CMD nº
Documents actualisés pour démontrer comment la technologie choisie (BWRX-300) cadre dans les limites de l'évaluation environnementale de 2009 : • Utilisation de l'enveloppe des paramètres de la centrale pour englober les conceptions de réacteur envisagées pour le site de Darlington (en anglais seulement) • Rapport d'examen de l'énoncé des incidences environnementales du projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington pour le petit réacteur modulaire BWRX-300 (en anglais seulement)	En cours d'évaluation technique par le personnel de la CCSN	1
Demande de permis de construction et documents à l'appui	En cours d'évaluation technique par le personnel de la CCSN	2

À la suite de l'évaluation technique, le personnel de la CCSN produira deux documents à l'intention des commissaires (CMD) séparés contenant les résultats de ses examens ainsi que ses recommandations à la Commission.

Processus d'audience et d'autorisation pour le PNCND





Processus d'audience et d'autorisation pour le PNCND

Étapes du cycle de vie des installations nucléaires



Préparation de l'emplacement

Permis de préparation de l'emplacement

> Délivré et valide jusqu'en 2031

Construction

Permis de

construction

Demande présentée à la CCSN en octobre 2022

Exploitation

Permis

d'exploitation

Déclassement

Permis de déclassement

Libération du contrôle réglementaire de la CCSN

Permis d'abandon



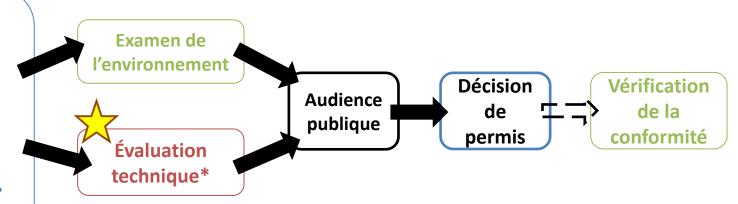
Processus d'audience et d'autorisation pour le PNCND

Aperçu du processus d'autorisation

Mobilisation et consultation auprès des Nations et communautés autochtones

Demande de permis

- Préparation de l'emplacement
- Construction
- Exploitation
- Déclassement
- Abandon (levée des permis)



* Un CMD est rédigé et comprend les résultats de l'examen et les recommandations du personnel de la CCSN à la Commission. Deux CMD seront rédigés pour ce projet puisque deux décisions distinctes sont requises.



Demande de permis pour le PNCND

Processus d'examen technique par la CCSN

- Les documents font l'objet d'un examen technique.
- Ils sont évalués par rapport aux règlements, aux recommandations de la Commission d'examen conjoint, aux documents d'application de la réglementation, à l'orientation internationale, aux codes et aux normes ainsi qu'au jugement professionnel.
- Les sujets examinés comprennent l'analyse de la sûreté, les programmes de radioprotection, le plan détaillé de déclassement, les programmes de formation des opérateurs, etc.



Le processus se poursuit jusqu'à ce que le personnel soit convaincu que toutes les exigences sont respectées.

Audiences publiques sur le PNCND



15



Audiences publiques sur le PNCND

La Commission doit prendre plusieurs décisions au sujet de la demande de permis d'OPG. Donc, il y aura plusieurs audiences :

Décision	Audience nº	Calendrier
Décider si la technologie du réacteur BWRX- 300 choisie par OPG cadre dans les limites de l'évaluation environnementale de 2009 du PNCND	1	Janvier 2024
Décision sur la demande de construction, en vertu du paragraphe 24(4) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i> *	2	<i>Date provisoire</i> : octobre 2024

^{*} L'audience publique n° 2 aura lieu seulement <u>si</u> la Commission rend une décision favorable lors de l'audience publique n° 1.



- En 2011, la CEC a tenu des audiences sur une période de 17 jours et a recommandé la délivrance d'un permis de préparation de l'emplacement.
 - Conditionnel à la mise en œuvre par OPG de mesures visant à atténuer les effets négatifs résiduels cernés dans l'étude d'impact environnemental (EIE).
- 67 recommandations ont été adressées au gouvernement du Canada, dont la recommandation n° 1 :

« La CEC comprend que, avant la construction, la Commission canadienne de sûreté nucléaire déterminera <u>si la présente évaluation environnementale s'appliquera à la technologie de réacteur choisie</u> par le gouvernement de l'Ontario pour le projet. Néanmoins, si la technologie de réacteur choisie est fondamentalement différente des technologies de réacteur spécifiques délimitant l'enveloppe des paramètres présentement à l'étude, la CEC recommande d'effectuer une nouvelle évaluation environnementale. »

La sélection d'une technologie de réacteur obligeait OPG à **démontrer que la technologie choisie s'inscrit dans les limites de l'évaluation environnementale approuvée** et à évaluer les effets potentiels sur tous les paramètres qui ne font pas partie de l'approche limitative approuvée précédemment.

En octobre 2022, OPG a soumis deux documents :

- Examen de l'enveloppe des paramètres de la centrale (EPC) [anglais seulement] pour relever tout paramètre du réacteur BWRX-300 qui ne serait pas inclus dans l'EPC et évaluer son incidence
- <u>Examen de l'EIE de 2009</u> [anglais seulement] pour confirmer que le déploiement du réacteur BWRX-300 n'entraînera pas d'effets négatifs résiduels indésirables et déterminer des mesures d'atténuation, lorsque nécessaires



Portée

- Avis d'audience publique pour l'audience publique n° 1 diffusée le 3 avril 2023
- Objet : Permettre à la Commission d'examiner l'applicabilité de l'évaluation environnemental du PNCND en ce qui concerne la technologie de petit réacteur modulaire BWRX-300 choisie par OPG, conformément à la réponse du gouvernement du Canada à la recommandation n° 1 du rapport de 2012 de la Commission d'examen conjoint, et de rendre une décision à cet égard.
- La portée l'audience publique n° 1 ne comprendra pas de décision sur la question de savoir si OPG peut construire le réacteur BWRX-300.
- Le mémoire d'OPG et le CMD n° 1 du personnel de la CCSN seront disponibles après le **18 septembre 2023**.



Dates importantes

 Le personnel de la CCSN prépare actuellement son analyse du rapport d'examen de l'EIE d'OPG, qui sera présentée dans le CMD n° 1 avec les dates clés suivantes :

Étape	Calendrier
CMD du personnel de la CCSN disponible aux fins d'examen public et de commentaires	18 septembre 2023
Date limite pour remettre les interventions au Greffe de la Commission	20 novembre 2023
Audience publique dans la collectivité	Semaine du 22 janvier 2024



Portée

- Objet: Permettre à la Commission d'examiner la capacité du titulaire de permis à construire un seul réacteur BWRX-300 sur le site du projet de la nouvelle centrale nucléaire de Darlington, au complexe nucléaire de Darlington, et rendre une décision à cet égard.
- La portée de l'audience publique n° 2 comprend l'examen d'une décision de permis au titre de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.
- L'audience est provisoirement prévue pour octobre 2024, dans la mesure où la Commission rend une décision favorable suivant l'audience n° 1.
- Le mémoire d'OPG et le CMD n° 2 du personnel de la CCSN seront disponibles après le **18 juin 2024**.



Dates importantes

Dans le cas d'une décision favorable suivant l'audience publique n° 1, le personnel de la CCSN présentera son examen de la demande de permis de construction d'OPG dans le CMD n° 2, avec les dates clés suivantes :

Étape	Calendrier	
Date limite pour présenter une demande relative au Programme de financement des participants (étape 3)	À déterminer	
CMD du personnel de la CCSN disponible aux fins d'examen public et de commentaires	18 juin 2024	
Date limite pour remettre les interventions au Greffe de la Commission	20 août 2024	
Audience publique dans la collectivité	Semaine du 2 octobre 2024	

Domaine d'intérêt du permis de construction – Gestion des déchets





Quelles sont les exigences réglementaires concernant la gestion des déchets pour le permis de construction?

Les exigences réglementaires applicables à un permis de construction se trouvent dans le REGDOC-1.1.2.

- Conception matérielle
 - Traitement et contrôle des déchets
- Gestion des déchets
 - Substances dangereuses et déchets dangereux
 - Minimisation des déchets
 - Pratiques de déclassement

REGDOC-2.11.1, Gestion des déchets, tome I : Gestion des déchets radioactifs, sert de fondement pour la stratégie de gestion des déchets radioactifs solides (SGDRS)

- Exigences relatives à la classification des déchets
- Exigences relatives à la gestion des déchets radioactifs

Messages clés concernant la gestion des déchets

- Un permis de construction n'autorise pas la production de déchets radioactifs
- OPG a soumis sa stratégie de gestion des déchets radioactifs solides
- Le système de traitement des déchets du PNCND est conçu pour tous les flux de déchets (à l'exception du combustible usé)
- La conception du PNCND minimisera la production de déchets dans toute la mesure du possible
 - Les effluents récupérés seront traités et réintroduits.
 - Des techniques de minimisation des déchets seront utilisées pour tous les autres déchets.



Qu'est-ce qu'une garantie financière et pourquoi en a-t-on besoin?

Exigences en matière de garantie financière

- Obligatoire dans le cadre d'une demande de permis et approuvée par la Commission
- Payable à la CCSN
- Distincte des autres actifs du titulaire de permis, et la CCSN peut y accéder, au besoin
- Requise tout au long du cycle de vie de l'installation
- Doit être mise à jour et révisée tous les cinq ans, ou plus rapidement si la Commission le demande (avec le plan préliminaire de déclassement et l'estimation des coûts)
- Fait l'objet d'un rapport annuel en démontrant la valeur et la validité

La garantie financière doit couvrir l'intégralité du processus de déclassement, de démantèlement, de stockage définitif des déchets et de surveillance à long terme.

Activités à venir





Relations externes et mobilisation à l'égard du PNCND

<u>Programme de financement des participants</u> (PFP) en plusieurs étapes

- Étape 1 du PFP pour l'examen des documents l'EIE et de l'EPC d'OPG Terminé
- Étape 2 du PFP pour la participation au processus de l'audience n° 1 sur l'examen de l'EIE et de l'EPC par le personnel de la CCSN En cours
- Étape 3 du PFP pour la participation au processus de l'audience n° 2 sur l'examen de la demande de permis d'OPG par le personnel de la CCSN

Les audiences de la Commission débuteront en 2024.

- Audience nº 1 : Énoncé des incidences environnementales et Enveloppe des paramètres de la centrale (janvier 2024) – <u>Avis d'audience publique</u> publié le 3 avril 2023
- Audience nº 2 : demande de permis d'OPG (prévue <u>provisoirement</u> pour octobre 2024)

Avis d'audience publique et de financement des participants

T - 2 --- 7 2025

PAC 2024 H 02

La CCSN tiendra une audience publique sur l'applicabilité de l'évaluation environnementale et de l'enveloppe des paramètres de la centrale à la technologie de réacteur s'électionnée pour le projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington

La Commission canadienne de sûretê nucléaire (CCSN) tiendra deux audiences publiques distinctes pour caramier la demande de permis de construction d'une installation obtée de réacteux présentée par Ontario Power Generation (OPG) pour son projet de nouvelle centrale medicine de Darlington (POCND). La première audience aux lieu su ocurs de la semaine du 23 janvier 2024 et portera sur l'applicabilité de l'évaluation environnementale (EE) du PNCND à la technologie de réacteux séléctionnée par OPG.

Le PNCND est situé sur le site de la centrale meléhire de Darlington dans la municipalité de Clarington, en Ontario, sur le territoire traditionnel des Wendat, de la Nation anishinabek et sur le territoire visé par les Traitès Williams conclus avec les Nations Michi Saagii get Chippewa. OPG détent actuellement un permis de préparation de l'emplacement d'un réacteur de puissance pour le PNCND, que la Commission a resouvelé en 2021.

Objet et portée de l'audience

L'objet de la première audinece publique est de permettre à la Commission d'examiner et de décider de l'applicabilité de l'EE da PENCND en ce qui concerne la technologie de petit riscettur modulaire BWRX-300 choisie par OPG, conformèment à la rignose du gouvernment du Canada à la recommandation n° l'al un paper de 2012 de la commission d'examen conjoint. Pour décider de l'applicabilité de l'EE du PNCND, la Commission tiendra compte de l'information contenue dans le rapport d'examen de l'émoné des incidences environmentales d'OPG ainsi que de l'enveloppe des paramières de la centrale mise à jour. La Commission évaluera également si le prévisions des l'EE demeureur valides.





Relations externes et mobilisation à l'égard du PNCND

- Information au sujet du projet sur le portail du gouvernement ouvert
- Webinaires sur le PNCND offerts au public
 - Tenus en novembre 2022 (lien à l'enregistrement)
 - À venir : Juin/novembre 2023 et printemps/automne 2024
- Atelier sur le PNCND tenu le 4 avril 2023
 - Pour discuter des commentaires sur les documents de l'EIE et de l'EPC d'OPG
 - Rapport « Ce que nous avons entendu » En cours
- Bulletins sur le PNCND
 - Fournir des mises à jour régulières sur l'état du projet En cours
- Portes ouvertes septembre 2023
 - Dans la municipalité de Clarington
 - Comprendra tous les projets nucléaires dans la région (p. ex. Laboratoires Nucléaires Canadiens, OPG)









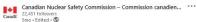
Restez branchés











Join us on November 15 for a webinar on the licensing review for Ontario

OPG currently holds a site preparation licence for the project and intends to submit a licence to construct application in October 2022.

The purpose of the webinar is to:

- · Familiarize the public with the project and its activities
- · Discuss our licensing process and OPG's licence application
- · Provide information on participant funding to review reports for the project
- Answer questions about the project and the regulatory process

Register now at http://ow.ly/6L7t50LeA6z

Le 22 novembre, assistez au webinaire sur l'examen de la demande de permis d'Ontario Power Generation (OPG) pour son projet de nouvelle centrale nucléaire de Darlington.

OPG détient actuellement un permis de préparation de l'emplacement pour le projet et a l'intention de présenter une demande de permis de construction en octobre 2022.

Ce webinaire vise à:

- · Renseigner le public sur le projet et les activités connexes
- Discuter de notre processus d'autorisation et de la demande de permis d'OPG
- Fournir des renseignements sur l'aide financière offerte aux participants pour les aider à examiner les rapports pour le projet
- · Répondre aux questions au sujet du projet et du processus de réglementation

Inscrivez-vous dès maintenant sur http://ow.ly/86IP50LeA6y

See translation





Restez branchés!

Joignez-vous à la conversation



suretenucleaire.gc.ca













1-800-668-5284

Questions générales : cnsc.info.ccsn@cnsc-ccsn.gc.ca

Questions particulières sur le projet : dnnp-npnd@cnsc-ccsn.gc.ca